travail, sans préoccupation du danger et des endurances qu'elles y rencontreraient. Leur nature sympathique s'harmonisait avec la candeur enfantine, la plus sublime, la mieux considérée des pères et mères de famille.

»Interprète des sentiments de tous ceux qui sont attachés à l'établissement, je présente nos sincères condoléances aux familles Depaepe et Vanhoutte et les assure que nous garderons un éternel souvenir de leurs enfants.

»Nous remercions la municipalité de Marcq d'avoir bien voulu assister à ces funérailles et de s'être chargée des frais de la cérémonie.

»Infortunées jeunes filles, adieu! Que la terre qui va vous recouvrir vous soit légère!»

Après ce discours, la nombreuse assistance s'écoule vivement impressionnée.

A LILLE

Funérailles de M. Halles.

Le matin, à sept heures et demie, avaient eu lieu, en l'église Sainte-Catherine, les funérailles de M. Halles, cartonnier à la fabrique De Bar, mort des suites de ses affreuses brûlures.

M. De Bar et ses employés y assistaient, et de nombreuses couronnes avaient été envoyées. L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est.

Sur le bord de la tombe, M. Thibaut, comptable de la maison De Bar, a dit un dernier adieu à Halles.

L'enquête

M. Bresson, juge d'instruction, a terminé la rédaction des procès-verbaux de l'accident, et en a constitué un dossier auquel seront joints, aussitôt qu'ils seront terminés les rapports de MM. Dutilleul, médecin-légiste, sur les lésions constatées sur les victimes, et Meissier, ingénieur en chef des salpêtres, sur les causes de l'explosion.

LILLE

UNE CONFERENCE DE M. DUBRON A LA SOCIETE INDUSTRIELLE. — Les amis et bienfaiteurs de la Société de patronage des enfants moralement abandonnés et des libérés du département du Nord s'étaient rendus en grand nombre, mercredi soir, dans la salle de la Société Industrielle, pour écouter un de leurs orateurs favoris, M. Victor Dubron, avocat à la cour de Douai, ancien bâtonnier de l'ordre.

Comme il y a deux ans, M. Dubron a développé un roman parlé, dans le langage si poétique et si charmeur qu'on lui connaît. Pendant une heure, il a tenu son brillant auditoire sous le charme de sa parole et, à différentes reprises, des applaudissements chaleureux ont prouvé combien il avait été goûté.

Préalablement, l'éminent avocat avait fait un éloge éloquent de M. Léonard Danel, dont il a rappelé le constant dévouement à la Société de patronage des enfants abandonnés et des libérés. L'appel qu'il a fait à la charité n'a pas été vain, car nombreuses ont été les offrandes recueillies par des quêteuses dévouées.

LA QUESTION DES SUCRES EN BRASSERIE. — La réunion annoncée par le syndicat des brasseurs fabricants de sucres, glucosiers et négociants en articles de brasserie, a eu lieu au «Café Gambrinus», Grande-Place, à Lille. Plus de cent personnes assistaient à cette réunion, et la chambre syndicale avait reçu par lettre, l'adhésion de mille cinquante-deux brasseurs et intéressés.

Le syndicat des brasseurs était représenté par MM. Florent Binauld et Wattrelot. La chambre syndicale des glucosiers présidait la réunion.

M. P. Landouzy, rapporteur, a donné lecture d'un rapport très documenté concernant l'emploi des sucres en brasserie, et signalé les protestations de plusieurs brasseurs à qui des procès-verbaux ont été faits pour avoir employé des sucres raffinés sur lesquels 60 francs de droits avaient été payés.

Après échange de vue sur le rapport présenté par M. Landouzy, la chambre syndicale a émis le vœu suivant:

1. Que l'administration des contributions indirectes veuille bien prendre en considération les conclusions du rapport de M. P. Landouzy, qui donne toute sauvegarde à l'administration et aux intérêts du Trésor, tout en laissant une plus grande liberté d'action aux brasseurs.

2. Que les intéressés fassent dès aujourd'hui des démarches auprès de MM. les députés pour obtenir leur appui auprès des pouvoirs publics et de l'administration;

3. Remercie M. Plichon, député, des démarches qu'il a déjà faites dans l'intérêt de la brasserie;

4. Nomme une commission composée de MM. Verley et Gallet, industriels; Florent Binauld et Wattrelot, brasseurs; Bourigeaud et Landouzy, négociants, à laquelle elle confère tout pouvoir.

Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

La réunion était présidée par M. Verley, d'Haubourdin, assesseur; MM. Gallet, de Paris, et Blanquet, brasseur à Saint-Omer.

PUBLICATIONS LOCALES. — M. Quarré Reybourbon vient de publier une plaquette: «La peste à Lille en 1867 et la Confrérie des charitables de Saint-Eloi de Béthune», très intéressante pour l'histoire locale.

UNE CAUSE DE BEATIFICATION. — Jeudi matin, à dix heures, a eu lieu, à l'Université catholique, la première réunion de la commission diocésaine chargée par Mgr l'Archevêque de l'enquête préalable officielle sur les vertus, les écrits et les miracles des quatre filles de Saint-Vincent de Paul décapitées à Cambrai pour la foi en 1794, Madeleine Fontaine, Marie Lamel, Thérèse Fantou et Jeanne Girard.

Le jury était présidé par M. le chanoine et docteur Jules Didio, ayant pour assesseurs MM. les abbés Eugène Pannier et Bernot et le chanoine Salembier, promoteur de la foi.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CARETTE-WOLFCARIUS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Madeleine-Marie-Françoise CARETTE, décédée à Tourcoing, le 13 novembre 1900, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés d'assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le Vendredi 16 courant, à trois heures et quart, et au Service de 1re classe qui aura lieu le Samedi 17 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Gaspard, 2. — Ils sont aussi priés d'assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée, le Lundi 19, à neuf heures, en ladite Eglise.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. *Démarches et formalités* à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55457

PETITE CORRESPONDANCE

A. M. — La soumission est d'un mois; voyez un notaire.

L. P. 174. — Les consultations gratuites ont lieu tous les mardis, jeudis et samedis de 9 h. à 10 heures du matin, à la clinique de la rue de la Piquerie, 4, à Lille.

S. D. R. UN ET DEUX. — Comme il y a une cote de ce côté, l'on doit dire: je monte vers la Grande-Place.

PROGRAMME DES THÉATRES

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction Louis Couyreur. — Dimanche, 18 novembre. — Bureau à 5 h. 1/2; rideau à 6 heures. — «Jack l'Eventreur ou les Crimes de Witechapel», drame anglais en 5 actes et 7 tableaux, et «Les P'tites Michu», opérette en 3 actes. — Prix des places ordinaires.

HIPPODROME DE ROUBAIX

Dimanche 18 novembre 1900, à 8 heures 1/2

Représentation extraordinaire

L'ÉTRANGÈRE

comédie en 5 actes

Avec le concours de: M. Paul Mounet, sociétaire de la Comédie Française; Mlle Maria Legault, de la Comédie Française; Mlle Maria Lestat, du Théâtre de l'Odéon; M. Valbret, du Théâtre de l'Odéon.

Prix des places: fauteuils, 6 fr.; loges, 4 fr.; pourtours, 3 fr.; premières galeries, 2 fr.; secondes, 0,60.

THEATRE DE TOURCOING. — Direction: Alexandre Bila, — Afin d'assurer à «Jacques l'Honneur» une interprétation de tout premier ordre, M. Alexandre a distribué les principaux rôles à des artistes ayant déjà joué la pièce à Paris. C'est ainsi que M. Grégoire, qui a créé le commandant Castillac au théâtre de la République, a été engagé spécialement pour interpréter le même personnage à Tourcoing; près de lui, se groupent des artistes d'un talent indiscutable, tels que Mmes Salvadora, Gray; MM. Dargis, D'Harcy, Fabre, dont nous avons déjà pu apprécier la valeur dans les représentations précédentes. Voici l'ordre des tableaux: 1. «Le Bal»: 2. l'«Assassinat»; 3. «Le cotillon»; 4. «L'arrestation»; 5. «Zézette»; 6. «La condamnation»; 7. «Jeanne»; 8. «Sauvé!»

GRAND-THEATRE DE LILLE. — Direction Bourdette. — Vendredi, 16 novembre. — Bureaux à 7 heures; rideau à 7 h. 1/2. — «Les 28 jours de Clairette», opérette en 4 actes, et «Boubouroche», comédie en 2 actes.

Costumes sur mesure, tissus hautes nouveautés, s'adresser Cie Anglaise, Lille, 2, Grand-Place.

Ste-CÉCILE, Ste-CATHERINE, St-NICOLAS

Enorme choix

D'ARTICLES POUR CADEAUX

Horlogerie en tous genres, Bijouterie, Orfèvrerie, Lunettes et Pince-Nez en or, argent et autres. **Grand choix de Jumelles de Théâtre.** Baromètres, Thermomètres, Boîtes à Compas, Stéréoscopes, Vues, etc. Compte fil, Loupes, etc., etc. **Coffrets à musique.** Maroquinerie de choix. Grande variété de **Pipes et Fume-Cigares** en écume et **ambre véritables.** Services pour fumeurs. — Cannes riches et ordinaires. Parapluies, Accordéons, etc., etc.

« A L'OPTOMÈTRE »

Maison FRIBOURG, 18 bis, Grande-Rue, 18 bis, (près la Grande-Place), **Roubaix**

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 15 novembre 1900

Présidence de M. Tellier, conseiller. — Ministère public: M. de Lajonkaire, substitut.

1re affaire. — MEURS A VIEUX-CONDE

Noël Dheeq, âgé de 58 ans, né à Valenciennes, employé au chemin de fer, demeurant à Vieux-Condé. — Défenseur: Me A. d'Hooghe.

Dherq est acquitté.

2e affaire

COUPS ET BLESSURES AYANT ENTRAINE LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER. A BERTRY. — Le 26 juillet 1900. Henri Moreau, âgé de 19 ans, cultivateur à Bertry, jouait aux billons à l'estaminet Prouvost, avec quelques amis et son frère Louis. Une discussion s'était élevée au sujet du jeu entre Olivier et Louis Moreau, celui-ci fut saisi à la gorge par Olivier. Henri Moreau, l'accusé, asséna alors un violent coup de billon sur la tête d'Olivier; le coup, porté sur la région de la nuque et du vertex, occasionna la mort instantanément. Plusieurs témoins contestent formellement l'agression de la victime.

L'accusé n'a jamais subi de condamnation; il est bien noté dans sa commune.

Défenseur: Me A. d'Hooghe.

Moreau est condamné à 1 an de prison avec bénéfice de la loi Bérenger.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 15 novembre 1900.

Présidence de M. Martin, vice-président

Le drame de la rue du Collège devant le Tribunal Correctionnel. — Omer Vandromme, le cabaretier de la rue du Collège, qui, le 10 novembre, a porté des coups de couteau à sa femme et à un sieur Méaux, a comparu, jeudi après-midi, devant le Tribunal correctionnel. En raison des circonstances particulières de la cause, Vandromme n'a été condamné qu'à 5 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

LE COUTEAU A FLERS-BREUCQ. — Le 14 septembre dernier, vers 4 heures de l'après-midi, une querelle éclatait au hameau du Breucq, entre un sieur J.-B. Caekebecke, 38 ans, et sa compagne, une nommée Nathalie, à la distillerie Piat; tout à coup, Caekebecke avait sorti un couteau de sa poche et frappé la malheureuse à la tête; cherchant à l'étrangler et même à la jeter sur les rails du car à vapeur qui justement passait à ce moment.

Le garde Cocheteux, de tournée dans le quartier, mit l'homme en état d'arrestation; c'était d'ailleurs un expulsé, qui n'avait pas le droit de rentrer en France.

Quelques heures après, lorsque, l'enquête terminée, il revint pour interroger le prisonnier, il constata que celui-ci avait pris la clef des champs. Une trouée dans le mur indiquait comment il s'était évadé.

Détail typique: il a filé avec cette femme même qu'il avait frappée quelques instants avant et qui n'était pas grièvement blessée. Les coups l'auront sans doute ramenée à de meilleurs sentiments envers son ami.

Par défaut, Caekebecke est condamné à deux mois de prison pour coups et blessures et expulsion, et à une seconde peine de deux mois de prison pour évasion.

ARRESTATIONS MOUVEMENTEES. — Henri Delesalle, 35 ans, journalier, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, — déjà condamné plus de trente fois, — était arrêté samedi soir pour outrage public à la pudeur sur la fillette de M. J.-B. Delepaut. Il se rebella violemment contre les agents Leman et Poulain qui l'arrêtaient; son frère Jean, âgé de 26 ans, accourut à la défense de son frère, armé d'une vieille lame de sabre dont il essaya de frapper: il fut désarmé grâce à l'arrivée de l'agent Wattel.

Quatre mois de prison à Henri Delesalle, vingt jours avec sursis à Jean Delesalle.

PRECOCE VOLEUR. — Le jeune Georges Desmettre, âgé de 13 ans, demeurant à Tourcoing, rue Jean-Bart, est entré deux fois chez son voisin et homonyme, M. Henri Desmettre, en soulevant un châssis en guillotine: il a pris deux fois un porte-monnaie. L'un a été retrouvé intact; quant aux quatre-vingts francs de l'autre, il avoue les avoir dépensés en mille plaisirs, aller en chemin de fer à l'école de natation, manger du jambon et du chocolat, se payer une canne à pêche.

En raison de son âge, Georges Desmettre est rendu à ses parents.

LA MAIN DANS LE SAC. — Alphonse Delrue, 17 ans, a pénétré chez M. Victor Debacker, boucher à Tourcoing, rue du Dahomey, pendant une courte absence de ce dernier... qui est pourtant survenu juste à point pour pincer notre homme la main droite dans le comptoir et avec six francs dans la main gauche.

Un mois de prison à Alphonse Delrue.

JEUNE VOLEUSE. — Léonie Verstraete, 15 ans, journalière, à Flers, est prévenue d'avoir volé une pièce de cinq francs à Marie Moerman, ménagère, demeurant rue des Parvenus, à Flers. L'inculpée était venue chez cette personne, pour lui causer, et en avait profité pour prendre la pièce qui était placée sur une armoire, dans la cuisine.

Léonie Verstraete, qui est mineure de 16 ans, est remise à ses parents.

AU PREJUDICE DE SON FRERE. — Jean Deleu, 20 ans, à Roubaix, habitait avec son amie, boulevard Gambetta, à Roubaix, sur le même palier que son frère, Emile Deleu, lequel vit avec une fille, Maria Piquette. Un beau jour, Jean Deleu fila avec son amie, ils emportaient tous les vêtements d'Emile Deleu et de Maria Piquette; ceux-ci, en revenant de leur travail, furent peu agréablement surpris de ne plus apercevoir leurs habits: ils les retrouvèrent au Mont-de-Piété.

Jean Deleu, qui avait été condamné par défaut à trois mois de prison, fait opposition à ce jugement; le Tribunal a réduit la peine à un mois.

UNE SCENE DE CABARET. — Chez Mme Prévost, cabaretière, place de la Liberté, à Roubaix, Léon Wolgraeve, 32 ans, journalier, étant ivre, faisait du tapage lundi dernier; un voisin, M. Leclercq, marchand de chaussures, intervint et fut maltraité et frappé par Wolgraeve; il en fut de même de l'agent Ducatillon, qui, en outre, s'entendit traiter de crapule et de vaurien.

Un mois de prison et 5 francs d'amende à Léon Wolgraeve, pour violences, rébellion, outrages et ivresse.

POUR AVOIR BRISE UN CARREAU chez Mme Véronique Lutun, femme Bombeke, ménagère à Wattrelos, rue de Tourcoing, le 2 octobre, Julien Wanweyenberg, 19 ans, mouleur, à Wattrelos, s'entend infliger 25 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

UN CHARPENTIER. — M. Henri Brabant, de Tourcoing, qui, ignorant la loi de 1900, a fait travailler deux ouvriers plus de onze heures dans un atelier où il employait des mineurs de 18 ans, encourt deux amendes de 5 francs avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Robert Abeille, 18 ans, outrage au gendarme Dewambrechies, à Roubaix, 16 francs d'amende avec sursis. — Isidore Schatteman, rébellion, outrages et ivresse, quinze jours de prison et 5 francs d'amende.

Edouard Masset, 24 ans, journalier, ivresse en récidive correctionnelle, six jours et 16 francs par défaut.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 13 novembre 1900

Présidence de M. Petit, juge de paix. — Ministère public: M. Lecomte, commissaire de police

AFFAIRES DE VIOLENCES. — Sont condamnés pour violences légères: Deloutre Edmond, à une journée de travail; Démaret Marie, deux journées, pour violences sur Hortense Toulemonde; Anton Charles et Delannoy Stéphanie, deux journées. Deloye Auguste, relaxé.

POLICE DES CABARETS. — Deux amendes de 5 fr. et deux jours de prison à Tellier Sophie; deux francs à Dupuis Léonard; 5 fr. à Delofs Auguste.

CONTRAVENTIONS DIVERSES. — 1 fr. d'amende à Renard Georges, pour avoir fumé dans l'enceinte de l'Hippodrome. — 5 fr. à Bulteau Germain, pour avoir frappé brutalement son cheval. — 1 fr. à Castelain Hélène, femme Florin, pour défaut d'inscription sur son registre de logeurs. — 5 fr. et un jour de prison à Lesaffre Elisa, femme de mœurs légères. — 1 fr. à Ghislinck Jules, pour avoir traversé avec son attelage un convoi funèbre; le patron, Jules Huygevelde est déclaré civilement responsable.

L'audience est levée à 11 heures.

CONSEIL DE GUERRE DE LA PREMIERE REGION. — Séance du 14 novembre 1900. — Président: M. le colonel Guelle, commandant du 43e de ligne. — Ministère public: M. le lieutenant Dubrulle, substitut du commissaire du gouvernement. — Lemay Alphonse-Jules, soldat au 145e d'infanterie, désertion à l'intérieur, en temps de paix avec emport d'effets; acquitté du chef de désertion à l'étranger; cinq ans de prison. Défenseur, Me Decaudin, avocat à Lille.

— Strobbe Charles, 2e canonnier au 15e d'artillerie, désertion à l'intérieur, en temps de paix, avec emport d'effets: trois ans de prison; défenseur, Me de Lauwereyns de Roosendael.

— Despierres Jean-Paul, jeune soldat de la classe 1897, recrutement de Bordeaux, insoumission: un mois de prison; défenseur, Me de Lauwereyns de Roosendael.

— Lauzent Auguste-Philippin, soldat au 1er d'infanterie, 1re désertion à l'intérieur, avec emport d'effets; 2e escroquerie: cinq ans de prison et 100 francs d'amende; défenseur, Me Decaudin.

DEUX ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Un train coupé en deux à Monchaux
Trois blessés

Un grave accident est survenu, mercredi soir, sur la petite ligne de Douai à Pont-à-Marcq, par Thuries, et exactement à Monchaux. Il a fait trois blessés.

Cet accident s'est produit dans les circonstances suivantes: Le train de marchandises n. 9127 allait de Pont-à-Marcq à Douai quand, par suite de circonstances encore inconnues, une rupture se fit entre les attelages de deux wagons, la queue du train se sépara de la partie de tête, qui continua à être traînée par la locomotive.

Quand le conducteur, M. Dujardin, de Douai, s'aperçut de ce qui se passait, il fit arrêter son train et revint en arrière pour rechercher les wagons perdus. Ces derniers furent bientôt aperçus dans une courbe prononcée et vinrent briser la partie de tête du train qui revenait sur ses pas. Le choc, comme bien on pense, fut épouvantable.

Le fourgon occupé par M. Dujardin fut réduit en miettes, il en fut de même du tender de la locomotive 1343. M. Dujardin, projeté hors du wagon, a été blessé; il en est de même du garde-frein M. Camus, qui porte des contusions multiples sur tout le corps. Ce dernier se trouvait dans la partie d'arrière.

M. Humez, mécanicien, se plaint de lésions internes. Les trois blessés ont été transportés dans une maison voisine; leur état ne s'était pas aggravé jeudi matin.

Les dégâts matériels sont considérables.

A AUBIGNY-AU-BAC

Le train de voyageurs n. 3418 a tamponné, mercredi soir, vers 6 heures, sur la ligne de Douai à Cambrai, près Aubigny-au-Bac, un tombereau qui traversait le passage à niveau non gardé n. 36, malgré les coups de sifflet de la machine.

Ce tombereau a été littéralement mis en pièces; il n'y a pas eu à déplorer d'accident de personne.

NORD

MERITE AGRICOLE. — Lepeuple Paul, agriculteur à Bersée, (Nord), vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord; est nommé chevalier du Mérite agricole.

LE CASIER JUDICIAIRE. — L'«Officiel» du 15 novembre publie le décret complétant le réglement d'administration publique du 12 décembre 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit.

LE 101e BANQUET DE LA «BETTERAVE». — Le banquet de la rentrée de la «Betterave» (le 101e) avait, malgré un temps affreux, amené mardi au restaurant Ronceray, à Paris, près d'une centaine de nos compatriotes du Nord et du Pas-de-Calais.

Au dessert, M. J. de Guerne, secrétaire général de la Société d'acclimatation, a passé en revue les récompenses de l'Exposition, les distinctions honorifiques, les nominations (celle de M. Jonnart, notamment) intéressant les sociétaires, et, après un compliment aux lauréats du Conservatoire, il a porté un toast vibrant aux villes de Lille et de Valenciennes.

Notre confrère, Edouard Noel, a fait ensuite un généreux appel en faveur de la loterie des Artistes dramatiques.

Le docteur Hamy, de l'Institut, a proposé de porter une couronne obsidionale ou une croix de la Légion d'honneur à la statue de la ville de Lille, place de la Concorde, le jour de la fête organisée dans la capitale du Nord. Acclamations, bans enthousiastes, qui reprennent de plus belle quand M. Lefranc porte la santé de M. Hamy, récemment nommé président de l'Association pour l'avancement des sciences et celle de tous les présidents si dévoués de la «Betterave».

Après le banquet, a eu lieu un brillant concert auquel ont pris part Mme Riddez, Mlles Matho et Richez, deux charmantes duettistes; Mlles Geneviève et Andrée; MM. Coquelin Cadet, Riddez, Baer, Vargas, Violet, Debruille, Fontaine, Estyle, etc. La soirée s'est terminée avec la «Vrille», l'amusante comédie de Donnay, jouée par Mlle Usquin et Raoul Paumier.

LA GREVE DES MINEURS DE DOUCHY. — Les délégués des ouvriers de la Compagnie des mines de Douchy, désignés pour porter et défendre les revendications secondaires, ont été reçus mardi soir, dans le cabinet du directeur-gérant.

La discussion a été très longue entre M. Désiré Portois, secrétaire du syndicat et chef de la délégation ouvrière, comprenant douze membres, et M. Dombre, directeur-gérant, assisté de M. Deverne, ingénieur principal; Niollet et Delage, ingénieurs.

Le lendemain de cette entrevue et ainsi qu'il avait été décidé, M. Dombre a remis entre les mains de M. Désiré Portois les réponses de la Compagnie pour être transmises à leurs mandants.

UN TERRIBLE ACCIDENT SUR UN STEAMER DUNKERQUOIS. — Un terrible accident est arrivé la nuit dernière à bord du steamer «Justin» de la maison Beck frères.

Ce vapeur avait quitté Dunkerque à la marée d'hier soir pour se rendre à Lorient, lorsqu'entre Gris-Nez et Calais, un matelot-chauffeur, M. Louis-Emile Daens, qui était occupé à graisser la machine, tomba accidentellement dans la fosse arrière. Le malheureux fut retiré de là complètement broyé. La mort avait été instantanée.

UN VOL A CAMPHIN-EN-PEVELE. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits dans l'habitation de M. Wardavoir-Carette, fermier. Ils ont enlevé un jambon, une jambette et huit pièces de lard, le tout d'une valeur de 60 francs. La gendarmerie de Cysoing a ouvert une enquête.

LES VOTES DE NOS SENATEURS. — Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de permettre aux femmes munies des diplômes de licencié en droit de prêter le serment d'avocat et d'exercer cette profession.

Ont voté pour: MM. Claeys, Depreux, Dubois, Girard, Lecomte, Trystram. M. Géry Legrand s'est abstenu.

Le Sénat a adopté la proposition par 172 voix contre 33.

TELEPHONES. — Par décision du sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, un circuit téléphonique reliant Le Cateau à Cambrai, a été mis en service le 3 novembre 1900.

PAS-DE-CALAIS

UN VIEUX BRAVE. — A Boulogne-sur-Mer vient de mourir un vieux et modeste serviteur de l'Etat célèbre dans tous les ports de France et d'Algérie, le lieutenant des douanes Brunel. Il est l'auteur d'un engin de sauvetage qui porte son nom et dont sont munis les douaniers qui font les cent pas le long des quais des ports. Ses nombreux sauvetages lui ont valu la croix de la Légion d'honneur.

Le lieutenant Brunel compte dans le corps de la douane bien des émules, que les marins pêcheurs écoutent volontiers et estiment.

L'ELECTION DE SAINT-POL. — L'«Avenir d'Arras» publie la motion votée par la ligue républicaine du canton d'Aubigny, dans laquelle elle donne mandat formel à ses délégués au congrès de Saint-Pol d'insister auprès de M. Amédée Petit pour qu'il accepte d'être candidat dans l'élection du 2 décembre.

D'après le «Courrier du Pas-de-Calais» M. Petit aurait décliné la candidature, de même que M. Dubois, maire d'Avesnes et conseiller d'arrondissement. On aurait alors songé à M. Soissons, agriculteur, maire d'Houvin-Houvigneul qui aurait accepté la candidature.

BELGIQUE

LA FÊTE DE S. M. LÉOPOLD II

A BRUXELLES

Un «Te Deum» solennel a été chanté comme de coutume, à l'église Sainte-Gudule, à l'occasion de la fête patronale de S. M. Léopold II. Les membres de la famille royale ont été reçus par Mgr Van Aertselaer. Dans l'assistance qui se pressait à la cérémonie, on remarquait les membres du corps diplomatique, les autorités militaires, les fonctionnaires des divers ministères, les officiers de la garde civique, les ministres à portefeuille, les ministres des puissances étrangères, les délégations de la Chambre et du Sénat, et toutes les notabilités du monde judiciaire.

Mgr Van Aertselaer a prononcé l'allocution d'usage et exprimé les vœux de la population bruxelloise.

Dans les autres villes du Royaume

A Gand, à Anvers, à Liège, à Mons, etc., un «Te Deum» a été chanté à l'occasion de la Saint-Léopold. Toutes les autorités et les corps constitués étaient représentés.

A TOURNAI

Mercredi soir et jeudi matin la grosse cloche et le carillon du beffroi ont sonné en signe de réjouissance. Tous les monuments publics ont arboré le drapeau national. Beaucoup de maisons particulières ont fait de même. Les bureaux des diverses administrations ont fermé l'après-midi. A onze heures, Mgr Walravens a chanté à la cathédrale un «Te Deum» solennel. Comme d'habitude, il y avait foule dans la basilique. Au chœur, on remarquait les magistrats du Tribunal, les officiers de la garnison, de la garde civique, les consuls de France et de Grèce, la droite du Conseil communal, les membres du Tribunal des prud'hommes, la Société des anciens soldats, avec leur bannière, etc.

La parade et la revue militaire qui devaient avoir lieu après la cérémonie religieuse n'ont pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

A MOUSCRON

Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, à onze heures et demie, un «Te Deum» solennel sera chanté en l'église de Saint-Barthélémy. Les autorités communales, quelques sociétés et les corps constitués se réuniront à l'Hôtel-de-Ville d'où le cortège se rendra à l'église pour assister à la cérémonie.

A COURTRAI

Un «Te Deum» solennel a été chanté jeudi à [illegible] heures, en l'église décanale de Saint-Martin. Les honneurs étaient rendus à l'intérieur de l'église par un peloton de l'Ecole régimentaire du 2e régiment de ligne. Dans les stalles ont pris place de nombreux ecclésiastiques, parmi lesquels MM. les curés de toutes les paroisses de Courtrai.

Quelques minutes avant onze heures et demie, entrent à l'église: M. le commissaire d'arrondissement, ayant à sa droite M. l'échevin Devos, remplaçant M. le bourgmestre Reynaert, empêché et à sa gauche, M. le commandant de la place.

Le Collège échevinal et le Conseil communal sont représentés par de nombreux membres. Le major-chef de la garde civique et les officiers du corps participent à la cérémonie.

Bientôt après entrent le Tribunal de première instance, conduit par M. le président Jonckère; le Conseil de prud'hommes et des délégués des diverses institutions communales.

C'est M. le doyen Degryse, qui officie, entouré de ses vicaires. On remarque également au milieu du chœur, le drapeau des volontaires de 1830 porté par M. le lieutenant Steyt, des pompiers.

On se demande à Courtrai pourquoi le peloton de l'Ecole régimentaire rendant les honneurs, ne se conforme pas à ce qui se fait même à Bruxelles et ne rend pas les honneurs au drapeau des volontaires de 1830, lorsque celui-ci passe devant le front des troupes.

A part cette remarque, la manifestation a été très imposante.

MENIN

LA FETE PATRONALE DU ROI. — A l'occasion de la fête patronale du roi, un «Te Deum» solennel a été chanté jeudi en l'église Saint-Vaast, à 11 heures du matin. Toutes les autorités de la ville, ainsi qu'un détachement des troupes de la garnison y assistaient.

BRUXELLES

UNE AFFAIRE SCANDALEUSE. — On parle à mots couverts d'une scandaleuse affaire de mœurs dans laquelle seraient impliqués de hauts personnages tenant de près à la magistrature et à l'armée.

Plusieurs arrestations auraient été opérées et un négociant compromis aurait été trouvé mort dans son lit.

ANVERS

FIN DE LA GREVE DES DIAMANTAIRES. — Notre correspondant d'Anvers nous télégraphie jeudi soir: «Les chefs de la grève des diamantaires ont ce matin déclaré qu'ils renonçaient à la lutte. Ils ont engagé les ouvriers à reprendre le travail demain matin. La misère était devenue trop grande pour permettre la continuation de la grève. Les ouvriers vont, disent-ils, organiser une caisse de résistance; quand ils posséderont des fonds suffisants pour supporter un long chômage, ils reprendront la lutte.»

RENAIX

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR M. LE COMMISSAIRE DE POLICE. — La gendarmerie a fait des perquisitions à Renaix, à Ruyen et à Beckem, mais, bien que beaucoup de bruits contradictoires aient couru, jusqu'ici aucune arrestation n'a été opérée. L'état du blessé continue à s'améliorer et pour éviter la fatigue, il écrit ce qu'il doit dire.

UNE CONFERENCE DE L'ABBE DAENS. — Ce soir, vendredi à 7 heures et demie, un meeting aura lieu à la salle de la Taverne de la Reine, rue du Tremble. M. l'abbé Daens, ancien curé d'Alost, parlera en faveur du suffrage universel.

TOURNAI

A PROPOS D'UNE DISPARITION. — Un habitant de Bruyelles, Alexandre Houtekiet, tailleur de pierres, âgé de 50 ans, qui est sujet à des accès de démence, avait disparu de cette localité, lundi matin vers 11 heures et demie. Voici que dans la soirée de mercredi, vers 8 heures, Houtekiet, est allé solliciter un logement pour la nuit au bureau de police de la 2e division à Tournai. M. le commissaire Chamart qui était au courant de l'état mental du visiteur, prévint les autorités de Bruyelles et le fit reconduire, jeudi matin, par le train de 7 heures 39, en son domicile dans cette commune.

DECORATIONS CIVIQUES. — Par arrêté royal, paru au «Moniteur» de jeudi, la croix civique est décernée à M. L. Masquillier, capitaine au bataillon d'infanterie de la garde civique; la médaille civique est décernée à MM. Vernet et Rousseau, respectivement sergent-fourrier et sergent à la compagnie des sapeurs-pompiers.

ECOLE D'ARBORICULTURE. — Cours de culture maraîchère. — 3e leçon. — Dimanche 18 novembre à 10 heures. — Travaux divers à effectuer en culture maraîchère. — Labours: semis, avantages des semis en lignes ou en rayons. — Binage, sarclage, éclaircissage, repiquage, plantation, arrosages, paillis, etc., etc.

COURS DE SYLVICULTURE. — 5e leçon. — Samedi 17 novembre, à 9 heures et demie. — Entretien des plantations, soins et protection à leur donner.

MOUSCRON

DECORATION CIVIQUE. — Par arrêté royal, paru au «Moniteur» de jeudi, la médaille civique est décernée à M. C. Monniez, sergent-armurier de la garde-civique.

ESTAIMPUIS

LES FUNERAILLES D'UN ANCIEN MILITAIRE. — Jeudi ont eu lieu à Estaimpuis les funérailles de M. François Delannoy, l'octogénaire dont nous avons annoncé hier la mort subite. Les anciens soldats, dont il était le doyen d'âge de la Société, l'ont conduit à sa dernière demeure. Au cimetière, M. Arthur Levarlet, sergent-major, a prononcé quelques paroles d'adieu et s'est exprimé en ces termes:

«Messieurs: Avant que cette tombe se ferme sur la dépouille mortelle de notre vénérable doyen, qu'il me soit permis, au nom des anciens soldats, de lui adresser un dernier adieu.

»François Delannoy, né en 1819, était malgré son grand âge, un travailleur infatigable, un sociétaire zélé et assidu, et d'une bonté de caractère qui le faisait aimer et estimer de tous. Aussi, c'est pourquoi nous le pleurons, tout en espérant qu'il aura reçu la récompense de ses belles qualités. Cher doyen, adieu.»

UN VOL DE VETEMENTS ET DE VOLAILLES. — La nuit du 14 au 15 novembre, des malfaiteurs se sont introduits dans la demeure de M. Camille Hennion-Delrœux, cultivateur, demeurant près de la gare d'Herseaux. Ils ont enlevé des vêtements d'hommes et de femmes, pardessus, redingotes, robes, etc., ainsi qu'un cop anglais de grand valeur et des poules. Le tout pour une valeur de 5 à 600 francs. Une enquête est ouverte.

PARIS-LA VILLETTE, 15 novembre. — Bestiaux. — Vente mauvaise sur le gros bétail, les veaux, les moutons; calme sur les porcs. — On a amené: 2,520 bœufs, 954 vaches, 276 taureaux, 2,004 veaux, 20,272 moutons et 5,688 porcs. — On a vendu: 2,229 bœufs, 893 vaches, 246 taureaux, 1,765 veaux, 16,638 moutons et 5,688 porcs.

Prix au kilo. — Bœufs: 1re q., 1,38; 2e q., 1,18; 3e q., 0,85. — Vaches: 1re q., 1,32; 2e q., 1,04; 3e q., 0,80. — Taureaux: 1re q., 1,12; 2e q., 0,86; 3e q., 0,76. — Veaux: 1re q., 1,90; 2e q., 1,70; 3e q., 1,46. — Moutons: 1re q., 1,84; 2e q., 1,60; 3e q., 1,36. — Porcs: 1re q., 1,38; 2e q., 1,34; 3e q., 1,30.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, migraines, maux de tête. 1 fr. 50. 76972d

AVIS

Ne rien acheter sans aller visiter le magasin des **Diamants Kalkouloff,** rue Nationale, 44, Lille. 76992

DANS LE MARIAGE.

Quelques problèmes, maintenant faciles à résoudre

Enfant BODIN-RENOUX

Il se présente bien souvent dans le mariage certains problèmes assez semblables à celui dont on parle en la lettre suivante:

Garches (Seine-et-Oise), le 20 août 1899.

Messieurs. Il y a quelques mois, ma femme qui se trouvait dans une situation intéressante, qu'elle avait supportée jusque-là sans fatigue, fut subitement prise de violents maux de tête et d'estomac. Elle n'avait pas d'appétit, était continuellement harassée de fatigue, constamment triste et abattue, et son état nous inquiétait d'autant plus que nous craignions un accouchement avant terme.

De nombreux remèdes avaient été employés en vain, et nous ne savions plus que faire lorsque l'Emulsion Scott fut ordonnée à ma malade de façon à la fortifier et à lui donner de l'appétit.

Cette préparation réussit à merveille, dès les premiers jours de